



DELIBÉRATIONS N°21
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FÉVRIER 2023

DEL 2023.02.08/21

Thème :
TOURISME

Objet :
Office de Tourisme de
Serre Chevalier Vallée
Briançon / Demande
de classement en
catégorie 1

Convocation :
Date : 01/02/2023
Affichage : 01/02/2023

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 29

Nombre de
suffrages

exprimés : 33

Le **mercredi 08 février 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Catherine VALDENNAIRE, Christian JULLIEN, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, Patrick MICHEL, Hervé BOULAIS, Claire BARNÉOUD, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Aïcha CHERIF

Absents excusés :

Corinne FAURE-BRAC, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Aurore MARCHAND

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_21-DE
Reçu le 14/02/2023

Rapporteur : Hervé BOULAIS

- VU** le Code du tourisme et notamment ses articles L 133-1 et suivants et D 133-20 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- VU** la dénomination de « commune touristique » attribuée à la Ville de Briançon par arrêté préfectoral n°05-2017-12-14-008 en date du 14 décembre 2017 ;
- VU** l'obtention du classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Vallée par arrêté préfectoral n°05-2018-04-06-006 en date du 26 avril 2018 ;
- VU** le Décret du 9 septembre 2019 portant classement de la Ville de Briançon comme station de tourisme ;

CONSIDERANT que ce classement, valable pour une durée de 5 ans, arrive à expiration ;

CONSIDERANT la demande du 27 octobre 2022 de Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon auprès des maires de ses communes membres aux fins de renouveler la demande de classement en catégorie 1 ;

CONSIDERANT qu'il convient à présent à chaque assemblée délibérante de se prononcer sur cette requête ;

AR Prefecture

005-210500237-20230208-2023_02_21-DE
Reçu le 14/02/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier Vallée Briançon à déposer un dossier de renouvellement de classement en catégorie 1 auprès de la préfecture des Hautes-Alpes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TOURISME DEL 2023.02.08/21

PUBLIÉE LE : **14 FEV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURCIA

